

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER

2020-04

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENESMES

Séance du 4 février 2020

NOMBRES DE MEMBRES			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Date de convocation
15	14	12	28 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le quatre février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEDOUEILLAT, Maire.

Présents : MM. BEDOUEILLAT, LABAN, BEDU, Mmes TOUZET, BENARD, BOURDIER, COURCEL, MORVAN, MM. AUTISSIER, BOURDEAU, LIMOUSIN, SANGLIER.

Absents excusés : Mme AUCHAT (pouvoir à M. BEDOUEILLAT) ; M. KARPOFF (pouvoir à M. BOURDEAU)

Secrétaire de séance : Mme COURCEL

Objet : Avis sur la demande d'autorisation présentée par la société QUADRAN SAS pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes d'INEUIL et MONTLOUIS.

Vu la demande de régularisation de l'arrêté du 22 décembre 2016 portant autorisation d'exploiter des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur les communes de Ineuil et Montlouis,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-0021 du 10 janvier 2020 modifiant l'arrêté préfectoral n°2019-1552 du 16 décembre 2019,

Vu l'enquête publique qui se déroule du 3 février au 18 février 2020,

Le Maire indique que le conseil municipal est appelé, dès le début de l'enquête à donner son avis sur le projet et précise que seuls les avis exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête peuvent être pris en considération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet, par 9 voix pour, 4 abstentions et 1 contre.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, G. BEDOUEILLAT.

